

2019-08-01

2019-0651

(Container)

EDGE MICROACTIV Herbicide

GROUPE	3	HERBICIDE
--------	---	-----------

Un herbicide granulaire sélectif, appliqué en présemis, pour la suppression des mauvaises herbes dans les cultures d'oléagineux et de légumineuses.

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : éthalfuraline 10 %
granulaire

N° D'HOMOLOGATION 32904 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



POISON

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

ATTENTION : L'INOBSERVATION DES DIRECTIVES FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT DONNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU CAUSER DES DÉGATS AUX CULTURES. LIRE ATTENTIVEMENT TOUTES LES INSTRUCTIONS AVANT L'APPLICATION.

CONTENU NET : 25 kg

Gowan Company LLC

P.O. Box 5569

Yuma, AZ 85366-5569

Information produit : 1-800-883-1844

PRÉCAUTIONS

PROVOQUE UNE IRRITATION DE LA PEAU ET DES YEUX

NOCIF SI INHALÉ

SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

NOCIF SI INGÉRÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU

ÉVITER LE CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS

ÉVITER DE RESPIRER LES POUSSIÈRES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne

L'exposition professionnelle à ce produit peut être dangereuse pour la santé. Les travailleurs risquent une exposition cutanée (peau) au cours de la manipulation et de l'application de pesticides. Les études portant sur l'exposition professionnelle montrent que l'utilisation appropriée de vêtements de protection réduit de façon significative le potentiel d'exposition à l'herbicide EDGE MICROACTIV.

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et chaussures résistants aux produits chimiques et une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran faciale) au cours de toutes les activités, plus un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides ou un respirateur muni d'une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides au cours du chargement. De plus, si l'on manipule plus de 110 kg e.a./jour (78 ha au taux maximum de 1,4 kg e.a./ha) de produit, porter un respirateur tel que spécifié ci-dessus ou utiliser une cabine fermée pour l'application. Une cabine fermée fournit à la fois une barrière physique et une protection respiratoire (comme un filtrage de poussière / brouillard et / ou un système de purification de vapeur / gaz). La cabine fermée doit avoir une barrière résistant aux produits chimiques qui entoure totalement l'occupant et empêche le contact avec les pesticides à l'extérieur de la cabine. Changer de vêtements contaminés tous les jours et les laver avant de les remettre. Rincer les gants à l'eau avant de les enlever et se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les précautions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Toujours utiliser conformément à les restrictions et les précautions figurant sur les étiquettes les plus sévères.

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 12 heures.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Toxique pour les organismes aquatiques. Pour réduire le ruissellement des zones traitées aux habitats aquatiques, NE PAS appliquer ce produit dans les endroits comportant une pente de modérée à abrupte, un sol compacté, ou de l'argile. NE PAS appliquer s'il y a prévision de forte pluie. On peut minimiser la contamination par ruissellement des zones aquatiques en installant une bande végétale entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit à l'abri des températures élevées et de la lumière solaire directe et prolongée. De plus, ne pas laisser le produit dans les appareils d'application dans de telles conditions. Après avoir rempli l'appareil d'application, fermer immédiatement le couvercle pour éviter une exposition prolongée à la lumière directe du soleil.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

(Booklet)

Edge MicroActiv^{MD} Herbicide

GROUPE	3	HERBICIDE
--------	---	-----------

Un herbicide granulaire sélectif, appliqué en présemis, pour la suppression des mauvaises herbes dans les cultures d'oléagineux et de légumineuses.

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : éthalfuraline 10 %
granulaire

N° D'HOMOLOGATION 32904 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



POISON

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

ATTENTION : L'INOBSERVATION DES DIRECTIVES FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT DONNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU CAUSER DES DÉGATS AUX CULTURES. LIRE ATTENTIVEMENT TOUTES LES INSTRUCTIONS AVANT L'APPLICATION.

CONTENU NET : 25 kg, 544 kg, vrac en sac

Gowan Company LLC

P.O. Box 5569

Yuma, AZ 85366-5569

Information produit : 1-800-883-1844

PRÉCAUTIONS

PROVOQUE UNE IRRITATION DE LA PEAU ET DES YEUX

NOCIF SI INHALÉ

SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

NOCIF SI INGÉRÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU

ÉVITER LE CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS

ÉVITER DE RESPIRER LES POUSSIÈRES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne

L'exposition professionnelle à ce produit peut être dangereuse pour la santé. Les travailleurs risquent une exposition cutanée (peau) au cours de la manipulation et de l'application de pesticides. Les études portant sur l'exposition professionnelle montrent que l'utilisation appropriée de vêtements de protection réduit de façon significative le potentiel d'exposition à l'herbicide EDGE MICROACTIV.

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et chaussures résistants aux produits chimiques et une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran faciale) au cours de toutes les activités, plus un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides ou un respirateur muni d'une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides au cours du chargement. De plus, si l'on manipule plus de 110 kg e.a./jour (78 ha au taux maximum de 1,4 kg e.a./ha) de produit, porter un respirateur tel que spécifié ci-dessus ou utiliser une cabine fermée pour l'application. Une cabine fermée fournit à la fois une barrière physique et une protection respiratoire (comme un filtrage de poussière / brouillard et / ou un système de purification de vapeur / gaz). La cabine fermée doit avoir une barrière résistant aux produits chimiques qui entoure totalement l'occupant et empêche le contact avec les pesticides à l'extérieur de la cabine. Changer de vêtements contaminés tous les jours et les laver avant de les remettre. Rincer les gants à l'eau avant de les enlever et se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les précautions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Toujours utiliser conformément à les restrictions et les précautions figurant sur les étiquettes les plus sévères.

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 12 heures.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Toxique pour les organismes aquatiques. Pour réduire le ruissellement des zones traitées aux habitats aquatiques, NE PAS appliquer ce produit dans les endroits comportant une pente de modérée à abrupte, un sol compacté, ou de l'argile. NE PAS appliquer s'il y a prévision de forte pluie. On peut minimiser la contamination par ruissellement des zones aquatiques en installant une bande végétale entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit à l'abri des températures élevées et de la lumière solaire directe et prolongée. De plus, ne pas laisser le produit dans les appareils d'application dans de telles conditions. Après avoir rempli l'appareil d'application, fermer immédiatement le couvercle pour éviter une exposition prolongée à la lumière directe du soleil.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INFORMATION GÉNÉRALE

L'herbicide EDGE MICROACTIV est un herbicide pour traitement en présemis pour la suppression à long terme de céréales spontanées, de graminées annuelles et de mauvaises herbes à feuilles larges. L'herbicide EDGE MICROACTIV supprime les mauvaises herbes vulnérables dans la couche traitée seulement, en éliminant les semis au moment où ils germent. Il ne supprime pas les mauvaises herbes établies.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Application

- Ne pas appliquer l'herbicide EDGE MICROACTIV sur une terre tourbeuse ou noire, ou sur une terre contenant plus de 15 % de matière organique.
- Ne pas appliquer sur des champs où l'on a étendu du fumier dans les 12 derniers mois. Après ce laps de temps, s'assurer que le fumier s'est bien désintégré et mélangé à la terre à une profondeur de 10 à 15 cm.

- Si l'on enlève le paillis en le brûlant, travailler le sol afin d'enlever la couche de charbon de la surface du sol avant d'appliquer l'herbicide EDGE MICROACTIV.
- L'application sur des sols soumis à des périodes d'inondation prolongées peut entraîner une dégradation accélérée de l'herbicide. De plus, l'application sur des sols humides ou de piètre qualité peut nuire à la suppression des mauvaises herbes. Voir la section « Préparation du sol » de cette étiquette pour des précautions additionnelles.
- Ne pas appliquer sur des sols contenant moins de 2 % de matière organique. L'application sur des collines érodées ou des sols gris forestier à texture ou matière organique très variable peut nuire à l'établissement des cultures, ou retarder ou diminuer le développement ou le rendement des cultures traitées ou des cultures alternées.
- Appliquer uniformément aux taux recommandés. Une sur application causée par un chevauchement d'applications, un mauvais calibrage ou une application non uniforme peut nuire à l'établissement des cultures traitées ou des cultures alternées.
- **NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne**

Pour éviter des dommages possibles aux cultures alternées de blé à venir, minimiser le potentiel d'impuretés et d'accumulation de résidus du sol et pour réduire la sélection et la propagation de sétaire verte résistante à la trifluraline, il est recommandé de ne pas effectuer d'application de trifluraline et/ou d'éthalfuraline au même endroit deux années de suite.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre les organismes nuisibles en milieux aquatiques. Ne pas contaminer l'irrigation ou approvisionnement en eau potable ni les habitats aquatiques nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Année de culture

- Appliqué selon les directives, l'herbicide EDGE MICROACTIV ne causera pas de dommages à la culture traitée. Toutefois, les maladies des semis, un ensemencement profond, une humidité excessive, une forte concentration de sel, un compactage du sol ou une sécheresse peuvent affaiblir les semis et augmenter les risques de dommages pouvant retarder le développement des cultures ou en réduire le rendement.
- Pour minimiser le danger de dommages à la culture traitée, se servir de semences certifiées de bonne qualité. Planter à une faible profondeur dans un lit de semences chaud, humide et ferme selon les pratiques agricoles recommandées pour obtenir une pousse et une levée rapides et uniformes.
- **ATTENTION** : Ne pas utiliser les cultures traitées pour le pâturage ou comme fourrage. Les données sont insuffisantes pour permettre cet emploi.

Cultures alternées

- Appliqué selon les directives de cette étiquette, l'herbicide EDGE MICROACTIV ne causera pas de dommages aux cultures alternées. Toutefois, les maladies des semis, une température froide, un ensemencement profond, une humidité excessive, une forte concentration de sel, un compactage du sol ou une sécheresse peuvent affaiblir les semis et augmenter les risques de dommages pouvant retarder le développement des cultures ou en réduire le rendement.
- Ne pas semer d'avoine, de betteraves à sucre, ni de graminées à petites graines comme la phléole, l'alpiste des Canaries, la graminée ou la fétuque rouge traçante suivant une culture traitée avec l'herbicide EDGE MICROACTIV.

- La persistance de l'herbicide EDGE MICROACTIV est influencée par l'humidité du sol et la plus grande partie de la décomposition se produit au cours de la saison de croissance. S'il y a eu une sécheresse ou des périodes sèches prolongées l'année précédente, des niveaux plus élevés d'herbicide EDGE MICROACTIV peuvent être présents dans le sol. Pour minimiser le potentiel de dommages aux cultures alternées, planter à une faible profondeur dans un lit de semences chaud et humide selon les pratiques agricoles et aux profondeurs d'ensemencement recommandées. Pour plus de précautions, on peut augmenter légèrement le taux d'ensemencement (10%).
- Au moment d'ensemencer une culture alternée, se servir de semences certifiées de bonne qualité. Planter à une faible profondeur dans un lit de semences chaud, humide et ferme selon les pratiques agricoles recommandées pour obtenir une pousse et une levée rapides et uniformes. **Éviter l'ensemencement profond, un lit d'ensemencement meuble et l'ensemencement dans une terre froide.**
- Chaque culture a ses exigences sur le plan de la profondeur d'ensemencement; planter plus profondément qu'il n'est recommandé peut augmenter les dangers potentiels de dommages aux semis. Se référer à la documentation de l'industrie ou du gouvernement pour connaître les pratiques et profondeurs recommandées pour chaque culture.

Ouest du Canada seulement - Ne pas planter de blé en culture alternée s'il y a eu application de trifluraline et/ou d'éthalfuraline, au taux utilisé pour oléagineux/culture spéciale/orge, deux années de suite.

Ouest du Canada seulement - Lorsqu'on utilise le travail conventionnel du sol et l'incorporation (voir la section Systèmes de travail conventionnel du sol), ne pas effectuer de semis de cultures alternées dans le chaume sur pied sur une terre traitée avec la trifluraline ou l'éthalfuraline au cours de l'année de récolte précédente. Suivre les pratiques qui appuient de bonnes conditions de lit afin d'améliorer la germination et l'émergence de la culture.

Résistance des mauvaises herbes

Des populations de sétaire verte tolérantes à la trifluraline se sont développées dans certains champs de l'Ouest du Canada qui ont un historique d'utilisation répétée de trifluraline. Les produits contenant l'herbicide EDGE MICROACTIV ou de la trifluraline (c.-à-d. les herbicides, Treflan™, Rival et Fortress) ne supprimeront pas la sétaire verte tolérante à la trifluraline. Pour retarder la sélection ou diminuer la propagation de sétaire verte tolérante à la trifluraline, éviter d'utiliser ces produits de façon répétée dans un même champ ou utiliser un herbicide différent pour supprimer la sétaire verte tolérante à la trifluraline. Consulter la section Recommandations sur la gestion de la résistance de cette étiquette pour plus de renseignements.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Graminées supprimées

pied-de-coq
chiendent de boeuf
panic d'automne
sétaire géante
sétaire verte*
sorgho d'Alep (semis)
panic capillaire
sétaire glauque

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées

vipérine commune
céraiste
spargoute des champs
saponaire des vaches
kochia à balais
chénopode blanc
amarante fausse-blite
pourpier
amarante à racine rouge
renouée liseron

*L'herbicide EDGE MICROACTIV ne supprime pas la sétaire verte résistant à la trifluraline. Se référer aux recommandations spécifiques dans la section PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION de cette étiquette.

MAUVAISESHERBES

RÉPRIMÉES*

gaillet gratteron
ortie royale
renouée persicaire
solonacée
soude roulante
orge spontané**
blé spontané
folle avoine

*Réprimer représente une réduction visuelle des mauvaises herbes (population et/ou vigueur réduite) comparativement à une zone non traitée. La quantité de mauvaises herbes classées comme étant réprimées qui demeurent dans la culture dépend de facteurs comme la concurrence de la culture, le nombre de graines de mauvaises herbes dans le sol et le moment d'émergence des mauvaises herbes par rapport à celle de la culture.

**La répression de l'orge spontané sera plus efficace si l'on se sert de pratiques de culture et de gestion qui favorisent la germination de l'orge spontané avant la préparation du lit de semences.

CULTURES HOMOLOGUÉES

Ouest du Canada

canola	fèverole à petits grains
pois de grande culture	fèves de soya
moutarde (jaune seulement)	haricots secs communs (haricot rond blanc ou haricot rognon)
tournesols	aneth
luzerne établie	carvi
corindre	carthame
	lentilles (application d'automne seulement)

Est du Canada

soya
haricots secs communs (fève blanche ou haricot sec)
canola

Taux d'application

Pour supprimer un large spectre de graminées et de mauvaises herbes à feuilles larges, utiliser les taux et directives d'application indiqués ci-dessous. Appliquer avant l'émergence des mauvaises herbes.

L'herbicide EDGE MICROACTIV ne supprime pas les mauvaises herbes déjà émergées au moment du traitement. Celles-ci doivent être éliminées par travail du sol ou par brûlis avec du glyphosate.

Ouest du Canada : Application au printemps - Taux recommandés d'herbicide EDGE MICROACTIV

Sol	% de matière organique	Taux par hectare selon texture spécifique du sol	
		Fine	Moyenne-lourde
		sable loam sableux	loam, loam limoneux, limon, loam sablo-argileux, loam limono-argileux, loam argileux, argile limoneuse, argile
brun/brun foncé	(2 à 4 % m.o.)	8,5 kg/ha	8,5 kg/ha
noir	(4 à 6 % m.o.)	8,5 kg/ha	11 kg/ha
noir foncé	(6 à 15 % m.o.)	11 kg/ha	11 à 14 kg/ha

* Pour de meilleurs résultats sur des sols à texture moyenne à lourde dont la teneur en matière organique est entre 6 et 15 %, on peut augmenter l'application du printemps à 14 kg/ha dans les champs gravement infestés par les mauvaises herbes.

Est du Canada : Application au printemps - Taux recommandés d'herbicide EDGE MICROACTIV

Taux par hectare selon texture spécifique du sol		
Fine	Moyenne	Lourde
sable loam sableux	loam, loam limoneux, limon, loam sablo-argileux	loam limono-argileux, loam argileux, argile limoneuse, argile
7 kg/ha	8,5 kg/ha	11 kg/ha

Ouest du Canada : Application à l'automne - Taux recommandés d'herbicide EDGE MICROACTIV

Sol	Matière organique	Taux par hectare
		Texture moyenne-lourde
		loam, loam limoneux, limon, loam sablo-argileux, loam limono-argileux, loam argileux, argile limoneuse, argile
brun/brun foncé	(2 à 4 % m.o.)	11 kg/ha
noir	(4 à 6 % m.o.)	14 kg/ha
noir foncé	(6 à 15 % m.o.)	14 kg/ha

MODE D'EMPLOI - SYSTÈMES DE TRAVAIL CONVENTIONNEL DU SOL

LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES. LES PRATIQUES HABITUELLES OU STANDARDS PEUVENT ÊTRE INSUFFISANTES. LIRE ATTENTIVEMENT TOUTES LES INSTRUCTIONS AVANT L'APPLICATION.

Préparation du sol

Si la quantité de mauvaises herbes est trop importante pour permettre une application et une incorporation uniformes, détruire celles-ci par travail du sol ou par brûlis au moyen de glyphosate avant d'appliquer l'herbicide EDGE MICROACTIV.

Directives d'application

L'herbicide EDGE MICROACTIV peut être appliqué à l'automne, soit entre le 1^{er} septembre et la formation de glace à la surface du sol, pour la suppression des mauvaises herbes l'année suivante, ou il peut être appliqué au printemps à n'importe quel moment avant l'ensemencement.

Appliquer à l'aide d'un applicateur d'herbicide granulaire correctement calibré pour une application uniforme de l'herbicide EDGE MICROACTIV. Éviter la concentration du produit en bandes étroites. Calibrer l'applicateur selon les directives du fabricant et vérifier l'équipement fréquemment afin de s'assurer qu'il fonctionne normalement.

Appliquer l'herbicide EDGE MICROACTIV dans un sol exempt de grosses mottes et incorporer au cours de la même opération si c'est possible. **La première incorporation doit être effectuée 24 heures avant l'application.**

Incorporation

Pour effectuer l'incorporation, faire pénétrer l'herbicide EDGE MICROACTIV dans le sol dans 2 directions différentes. Une couche uniforme de sol traité à l'herbicide EDGE MICROACTIV est requise pour obtenir une suppression optimale des graines de mauvaises herbes en germination. Utiliser un pulvérisateur à disques en tandem, un pulvérisateur à disques ou un cultivateur (de type vibroculteur) réglé pour le travail à une profondeur de 8 à 10 cm pour la première incorporation. Un cultivateur (de type vibroculteur) est un instrument à 3 ou 4 socs espacés à intervalles de 20 cm ou moins, et étagés de façon à retourner toute la terre. La deuxième incorporation doit être effectuée avec un pulvérisateur à disques ou par travail du sol dans le sens travers et également à une profondeur de 8 à 10 cm. Régler les instruments à disque à 7 à 10 km/h et les cultivateurs à 10 à 13 km/h. Ne pas utiliser les instruments aux vitesses et profondeurs recommandées peut entraîner une suppression irrégulière des mauvaises herbes en raison d'une faible distribution de l'herbicide EDGE MICROACTIV dans le sol (les cultivateurs en profondeur ne sont pas recommandés).

NOTE : Pour obtenir une suppression plus efficace des mauvaises herbes, il est recommandé d'attendre 3 jours après la première incorporation avant d'effectuer la deuxième. Ainsi, l'herbicide EDGE MICROACTIV a plus de temps pour se répandre sur les particules du sol et assurer une distribution uniforme dans le sol.

- Ne pas effectuer l'incorporation de l'herbicide EDGE MICROACTIV avec un cultivateur lorsque la terre est encroûtée, grumeleuse ou trop humide pour assurer un bon mélange.
- Les instruments à disques sont préférables sur la jachère afin d'assurer une profondeur d'opération de 10 cm et un bon mélange.
- Une incorporation effectuée avec des instruments réglés pour couper à moins de 8 cm de profondeur ou à plus de 10 cm de profondeur peut entraîner une suppression irrégulière des mauvaises herbes ou des dommages aux cultures.
- Les cultivateurs à tringles, les herses, les cultivateurs en profondeur, les chisels, les vibra-chisels ou les semoirs à houe ne sont pas efficaces pour l'incorporation de l'herbicide EDGE MICROACTIV.
- Une seule incorporation ne sera pas suffisante pour incorporer convenablement l'herbicide EDGE MICROACTIV et peut entraîner une suppression irrégulière et/ou des dommages aux cultures.

Travail du sol pour la préparation du lit de semences

Le travail du sol au printemps à la suite de l'application d'automne ou de printemps de l'herbicide Edge MicroActiv doit être fait lorsque le sol est assez chaud pour favoriser la germination. Utiliser un pulvérisateur à disques ou un cultivateur de type vibroculteur réglé pour le travail à une profondeur de 5 à 8 cm. Pour obtenir une suppression optimale des mauvaises herbes dans les sols contenant une forte population de folle avoine, effectuer un premier travail superficiel du sol tôt au printemps pour favoriser une germination des semences de mauvaises herbes, suivi par un travail du sol à une profondeur de 5 à 8 cm avant l'ensemencement pour détruire les pousses vertes existantes. Éviter de transplanter des semis de mauvaises herbes; planter dans un lit de semences exempt de mauvaises herbes selon les pratiques agronomiques acceptées. Éviter une compaction excessive de la couche traitée à l'herbicide EDGE MICROACTIV. Toute opération donnant une couche traitée plus superficielle ou compactée favorise la levée de mauvaises herbes. La compaction peut être causée par le passage des roues de tracteur, de

machines agricoles, de semoirs ou autres opérations effectuées sur le champ suite à l'incorporation. Le sol est plus sujet à se compacter s'il est humide.

APPLICATION À L'AUTOMNE

L'herbicide EDGE MICROACTIV peut être appliqué à l'automne, soit entre le 1^{er} septembre et la formation de glace à la surface du sol, pour la suppression des mauvaises herbes l'année suivante. Sur toutes les terres très noires ou de forte texture, une application effectuée tôt à l'automne est préférable car cela favorise une dispersion uniforme de l'herbicide EDGE MICROACTIV dans la couche traitée du sol. Appliquer selon les taux d'automne et incorporer tel que décrit ci-dessus. **La première incorporation doit être faite dans les 24 heures suivant l'application.** Pour obtenir de meilleurs résultats, il est recommandé d'effectuer les deux incorporations à l'automne, puis de travailler le sol (de 5 à 8 cm) au printemps avant l'ensemencement.

À la suite des deux incorporations d'herbicide EDGE MICROACTIV effectuées à l'automne, un travail du sol au printemps doit être fait lorsque le sol est assez chaud pour favoriser la germination. Utiliser un pulvérisateur à disques ou un cultivateur de type vibroculteur réglé pour le travail à une profondeur de 5 à 8 cm. Se référer à la section Application au printemps, Travail du sol pour la préparation du lit de semences.

À la suite d'une seule incorporation d'herbicide EDGE MICROACTIV effectuée à l'automne, une deuxième incorporation est requise au printemps. Effectuer l'incorporation dans une direction différente de celle d'automne, à une profondeur de 8 à 10 cm. Pour obtenir une suppression optimale des mauvaises herbes, effectuer l'incorporation de printemps dès que les conditions de travail du sol sont bonnes, tôt au printemps. Un travail du sol pour la préparation du lit de semences devra quand même être effectué avant l'ensemencement.

Directives spéciales pour les lentilles (Application à l'automne seulement)

1. Une application d'herbicide EDGE MICROACTIV et au moins une incorporation doivent être effectuées à l'automne. Suivre les directives relatives à l'application à l'automne.
2. Le lit de semences doit être travaillé de façon superficielle (de 5 à 8 cm) et tassé juste avant l'ensemencement au printemps afin qu'il soit bien ferme et que la profondeur d'ensemencement soit précise.
3. Effectuer l'ensemencement avec de l'équipement qui permet de placer les semences de façon uniforme et précise. Ne pas semer à une profondeur de plus de 4 cm.
4. Se servir de semences de bonnes qualités et suivre des pratiques agricoles favorisant une germination et une levée rapides et uniformes. Éviter l'ensemencement profond, des lits de semences trop meubles et l'ensemencement dans un sol froid.
5. Se référer aux précautions d'utilisation relativement aux conditions de stress pouvant causer une réduction des cultures et de leur vigueur.

APPLICATION AU PRINTEMPS

L'herbicide EDGE MICROACTIV peut être appliqué et incorporé au printemps avant l'ensemencement. Appliquer l'herbicide EDGE MICROACTIV dès que les conditions du sol sont bonnes tôt au printemps puis **effectuer la première incorporation dans les 24 heures,** au moyen d'un appareil recommandé à une profondeur de 8 à 10 cm. Attendre au moins 3 jours après la première incorporation avant d'effectuer la deuxième (de 8 à 10 cm). Pour obtenir de meilleurs résultats, il est recommandé d'effectuer un travail du sol (de 5 à 8 cm) pour la préparation du lit de semences au moins 3 jours après la deuxième incorporation.

MODE D'EMPLOI – SYSTÈMES DE SEMIS DIRECT

Général

Le semis direct se définit comme la transplantation de semis dans du chaume sur pied (y compris la jachère chimique) avec une perturbation du sol minimale et une rétention des résidus en surface maximale. L'herbicide EDGE MICROACTIV pour la suppression des mauvaises herbes dans des systèmes de semis direct est conçu pour utilisation dans des sols qui ont été dans des systèmes de semis direct avec faible perturbation du sol de <30 % pour au moins deux années consécutives. L'année de l'ensemencement, il est recommandé d'effectuer une opération de semis direct à un passage avec perturbation du sol minimale (<30 %).

L'herbicide EDGE MICROACTIV appliqué à la surface du sol procure une suppression à long terme des mauvaises herbes sensible dans le 2,5 cm supérieur de la surface du sol. L'EDGE MICROACTIV dans les systèmes de semis direct est absorbé à la surface du sol et ne supprimera pas les mauvaises herbes qui auront germé plus profondément (>2,5 cm),

Préparation du sol

Gestion des résidus de culture : La gestion des résidus de paille et de paillettes commence à la récolte. Hacher, épandre et distribuer uniformément les résidus de paille et de paillettes représente une méthode efficace de gestion de la paille. Une distribution non uniforme des résidus de culture peut entraîner du bourrage ou l'écrasement de résidus dans le sol au moment de l'ensemencement. Une émergence faible et non uniforme, un sol humide et froid, le blocage de nutriments dans le sol et une maturité tardive ou non uniforme peuvent aussi être le résultat d'une gestion inadéquate.

Suppression des mauvaises herbes avant l'ensemencement (brûlis)

Un traitement herbicide par brûlis avant l'ensemencement est requis pour éliminer les mauvaises herbes compétitive avant l'émergence de la culture. Se référer aux étiquettes de produits appropriées. L'herbicide EDGE MICROACTIV ne supprime pas les mauvaises herbes émergées.

Directives d'application

L'herbicide EDGE MICROACTIV pour la suppression des mauvaises herbes dans des systèmes de semis direct est conçu pour utilisation dans des sols qui ont été dans des systèmes de semis direct avec faible perturbation du sol (c.-à-d. <30 % de perturbation du sol), tels les systèmes sans travail du sol, pour au moins deux années consécutives.

Appliquer l'herbicide EDGE MICROACTIV de façon uniforme à l'aide d'un applicateur d'herbicide granulaire calibré. Éviter une concentration d'herbicide dans des bandes étroites. Calibrer l'applicateur selon les directives du fabricant et vérifier souvent si l'équipement fonctionne correctement au cours de l'application. Une opération à herse unique contribue à gérer les résidus de paille pour assurer un bon contact de l'herbicide avec le sol. Éviter une perturbation du sol excessive.

Directives d'ensemencement

Utiliser un équipement de semis direct pour semer à une profondeur uniforme afin d'assurer un contact semis-sol et une rapide émergence de la culture. Une perturbation du sol minimale assure l'obtention d'une couche d'herbicide uniforme à la surface du sol.

APPLICATION À L'AUTOMNE

On peut appliquer l'herbicide EDGE MICROACTIV pour la suppression des mauvaises herbes dans les systèmes de semis direct à l'automne entre le 1^{er} octobre et avant le gel du sol pour supprimer les mauvaises herbes l'année suivante. Appliquer l'herbicide EDGE MICROACTIV aux taux d'automne indiqués ci-dessus au moyen d'une herse pour gérer les résidus de culture et assurer un contact herbicide-sol.

APPLICATION AU PRINTEMPS

On peut appliquer l'herbicide EDGE MICROACTIV pour la suppression des mauvaises herbes dans les systèmes de semis direct au printemps. Effectuer les applications du printemps aux taux d'application du printemps indiqués ci-dessus, aussi tôt que les conditions au champ le permettent et au moins 10 jours avant l'ensemencement. L'incorporation à la herse étroite doit être effectué dans les 24 heures suivant l'application.

AVIS À L'UTILISATEUR: LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER LE PRODUIT POUR CERTAINES APPLICATIONS SPÉCIALES. Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour les utilisations décrites ci-dessous a été établi par des personnes autres que Gowan Company, L.L.C. et a été accepté aux fins d'homologation par Santé Canada en vertu du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Gowan Company, L.L.C ne fait aucune assertion ni ne donne aucune garantie en ce qui concerne les allégations sur la performance (efficacité) ou la tolérance des cultures (phytotoxicité), ou les deux, lorsque ce produit est utilisé pour les cultures indiquées ci-dessous. Par conséquent, l'acheteur et l'utilisateur acceptent tous les risques liés au rendement et à la tolérance de la culture et acceptent de tenir Gowan Company, L.L.C à couvert de toute réclamation relative à l'efficacité ou à la phytotoxicité, ou aux deux, en ce qui concerne les utilisations figurant ci-dessous.

POUR USAGE UNIQUEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET DANS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX ET À L'INTERIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

POIS CHICHES – APPLICATION EN AUTOMNE

Pour supprimer et contrôler les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette. Faire une seule application par année, par incorporation en présemis. Consulter l'étiquette pour connaître les espèces de mauvaises herbes supprimées/ contrôlées, et les directives concernant l'incorporation.

Doses recommandées d' EDGE MICROACTIV

11-14 kg/ha en fonction du type de sol.

CONSULTER L'ÉTIQUETTE PRINCIPALE DE L'HERBICIDE EDGE MICROACTIV POUR OBTENIR DES DÉTAILS ET POUR CONNAÎTRE LES RESTRICTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE COMPLÈTE POUR LA ROTATION DES CULTURES AVANT D'UTILISER CE PRODUIT.

SUPPRESSION DE MAUVAISES HERBES SUR LE CHANVRE INDUSTRIEL

Appliquer l'herbicide EDGE MICROACTIV pour la suppression de mauvaises herbes sur le chanvre industriel.

Ouest du Canada : au taux de 8,5 à 14 kilogrammes par hectare, selon le type de sol.

Période d'application: Pour lutter contre les mauvaises herbes l'année suivante, appliquer à l'automne entre le 1^{er} septembre et avant le gel, ou au printemps. L'incorporation doit être faite dans les 24 heures suivant l'application. L'herbicide détruira les mauvaises herbes sensibles seulement dans la zone traitée, en tuant les plantules à mesure qu'elles germeront.

Faire une seule application par année.

Est du Canada (application printanière seulement): au taux de 8,5 à 11 kilogrammes par hectare selon le type de sol.

Période d'application: Au printemps à tout moment jusqu'à l'ensemencement. L'incorporation doit être faite dans les 24 heures suivant l'application. L'herbicide détruira les mauvaises herbes sensibles seulement dans la zone traitée, en tuant les plantules à mesure qu'elles germeront

Faire une seule application par année.

Les variétés de chanvre peuvent varier dans leur tolérance aux herbicides, y compris à l'herbicide EDGE MICROACTIV. Comme toutes les variétés de chanvre n'ont pas été testées pour la tolérance à l'herbicide EDGE MICROACTIV la première utilisation de cet herbicide devrait être limitée à une petite zone de chaque variété afin de confirmer la tolérance avant l'adoption comme pratique générale. De plus, consultez votre fournisseur de semences pour obtenir de l'information sur la tolérance de certaines variétés de chanvre à l'herbicide EDGE MICROACTIV.

SE REFERER A L'ETIQUETTE PRINCIPALE DE L'HERBICIDE EDGE MICROACTIV POUR OBTENIR DES DETAILS ET DES INSTRUCTIONS SUPPLEMENTAIRES.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide EDGE MICROACTIV est un herbicide du groupe 3. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide EDGE MICROACTIV et à d'autres herbicides du groupe 3. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont propres à des composés chimiques, comme une activation du métabolisme. Il est recommandé de suivre des stratégies adaptées à la gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner EDGE MICROACTIV ou les herbicides du même groupe 3 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance;
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Gowan Company (1-800-883-1844)

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Tous autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.